Rapport Moral 2022

Rapport d'Activité 2022



Assemblée générale

Jeudi 22 juin 2023, Lorient



PRÉAMBULE

L'ouverture de notre Assemblée Générale prend, cette année, une forme toute particulière et malheureusement grave.

En effet, 2 tragiques événements sont venus endeuiller le quotidien de la Sauvegarde 56.

Le 1er est survenu en novembre 2022 dans une Pension de Famille à Ploemeur où une femme âgée de 62 ans a perdu la vie dans l'incendie de son appartement.

Le second, le week-end de Pâques dernier. Un jeune garçon de 14 ans, Abdoulaye, un Mineur Non Accompagné, originaire du Niger, confié à la Sauvegarde 56 par le Conseil Départemental, a péri au cours d'une activité sur une plage à Guidel.

Des mesures adaptées ont été prises pour que les autres résidents de la Pension de Famille et que les camarades d'Abdoulaye soient écoutés, puissent exprimer leur émotion, leur douleur. Des cellules d'écoute ont été instantanément mises en place avec des personnels dédiés à ce genre de situation permettant un accompagnement collectif ou individuel aux personnes accueillies, aux salariés de l'association. En interne, une cellule de crise partitaire a été mise en place dans les plus brefs délais et s'est réunie 4 fois.

Grand merci aux professionnels de la Cellule d'Urgence Médico Psychologique de l'EPSM Charcot pour la qualité de leur intervention et leur réactivité.

Grand merci à vous pour vos messages de soutien et en particulier, au nom du conseil d'Administration, merci au Conseil Départemental pour sa présence, son soutien dans la situation tragique du jeune Abdoulaye.

Quand nous exerçons des métiers de l'accompagnement, ce sont toujours des moments que l'on redoute. Ils sont heureusement forts rares mais hélas pas inexistants.

Ayons une pensée particulière pour ces disparus et pour leurs familles.

Rapport Moral 2022

Yves Gicquello



L'année 2022 aura été une année où la vie institutionnelle a repris un cours presque normal, même si la crise sanitaire était encore bien présente tout particulièrement en début d'année et qu'il a fallu organiser, encore et toujours les services au gré des résurgences sanitaires.

Le rapport moral de 2022 était principalement axé sur le projet associatif 2021-2026, sur l'importance, qu'ont accordé de façon plurielle, salariés, cadres, administrateurs, ayant participé à la réflexion et à l'écriture « du Projet Sauvegarde 56 ». Un bref rappel n'est pas inutile, le projet étant toujours pleinement d'actualité. Il est dit que le Projet est à la fois une idée, une envie, une ambition, une philosophie, une visée, un plan d'action. Tout ceci pour mettre l'accent sur le sens que doit donner au travail un projet. Sur le sens de nos missions de protection, d'éducation, de prévention, d'insertion, d'orientation, de santé, de médiation pour écouter, soutenir, protéger, accompagner, orienter les personnes les plus fragiles. C'est tout cela la Sauvegarde 56.

Pour exercer correctement nos missions pleines de sens, favoriser le développement de soi, être reconnu, il faut des acteurs, des professionnels qualifiés, formés aux tâches que nécessitent le métier de chacun. Tâches de l'accompagnement certes, mais aussi tâches administratives, comptables, des services d'entretien, etc... L'association est une entité globale ou chacun doit y trouver une place, sa place pour que le service rendu à l'usager soit le plus efficient.

Nous constatons une métamorphose importante de la valeur travail. L'employeur que nous sommes s'étonne parfois que certains candidats à un poste ne souhaitent pas de recrutement en CDI. Certains veulent travailler sur du court terme et pouvoir changer quand ils le veulent, tant les propositions de postes dans tous les métiers sont nombreuses. L'appartenance à l'Entreprise, à l'Organisation, à la Sauvegarde ne semble plus constituer en soi une priorité. Les recrutements sont difficiles. D'où la nécessité pour l'employeur de recourir parfois à l'intérim au coût exorbitant.

On peut parfois comprendre cette démarche professionnelle mercantile. On la comprend encore mieux quand en 2022, les revalorisations complémentaires salariales ont pu être attribuées, à certains professionnels et pas à d'autres, même à qualification égale. Le Ségur met en grandes difficultés d'une part certains salariés qui ne bénéficient pas de compléments de salaires car leur service n'est pas éligible. Ils le vivent, à raison, comme une profonde injustice. On assiste à des demandes de changements de services, à des départs, des arrêts maladies.

D'autre part, l'employeur est également mis en difficulté. Ce dernier, sur avis du conseil d'administration qui s'est réuni 2 fois en quinze jours l'été dernier à pu s'acquitter du paiement des compléments de revalorisations salariales aux salariés éligibles. Il lui était impossible de financer tous les postes sans assurance de financements, au risque de mettre l'association en péril économiquement. Des solutions ont été trouvées pour certains services mais hélas pas pour tous. Nous continuons nos démarches avec notre syndicat employeur, auprès de nos financeurs, nos fédérations, mais que d'embûches.

Si tout ne fut pas simple en 2022, n'oublions pas les temps forts agréables qui ont égayé la vie de l'association.



En Septembre, nous avons inauguré le 3D sur le site de Molé. Après plus de 1 an ½ de travaux, l'ancien restaurant est devenu un très bel espace d'insertion pour des jeunes en rupture ; rupture familiale, sociale, scolaire, professionnelle. Plusieurs modules y sont proposés : cuisine ; service en salle, savoir de base pour les modules principaux. Auxquels s'ajoutent des modules complémentaires : expression artistique, santé, sport. Confiés par la PJJ, l'ASE, les juges pour enfants, ces jeunes essaient de se réinscrire dans une démarche de remobilisation scolaire, professionnelle, sociale, de faire un projet de vie qui est le leur. Vous êtes invité à rencontrer les jeunes et les professionnels en réservant un déjeuner. L'accueil est chaleureux, le repas et le service de qualité pour un coût modeste. Vous serez les bienvenus.

En novembre nous avons inauguré le site de Robelin : accueil de nuit, Lits Haltes Soins Santé, accueil de familles de migrants avec enfants. Une réhabilitation de bâtiment avec une construction nouvelle. L'ensemble du site est harmonieux et répond à des besoins peu ou non pourvus auparavant et offre des conditions de travail de qualité.

En juin, un nouveau CSE a été élu. Il s'est mis au travail dès la rentrée de septembre. Il ne manque pas d'activité. On peut regretter que l'ensemble des postes de cette importante instance de dialogue social à la Sauvegarde n'ait pas été pourvue, faute de candidats.

Le Conseil d'Administration a continué à travailler à un rythme soutenu, comme vous le précisera tout à l'heure notre secrétaire général, avec une réflexion aboutie en 2023 sur la rédaction de nouveaux statuts, une réflexion sur **l'engagement éthique** de l'administrateur à la Sauvegarde 56.

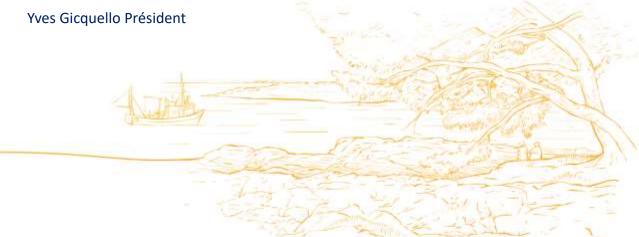
CONCLUSIONS et PERSPECTIVES

En conclusion, en 2022, nous avons continué notre développement de façon progressive, en remportant des appels d'offres, en répondant aux sollicitations de nos autorités de tutelle et plus particulièrement à celles du Conseil Départemental. Nous avons aussi connu notre lot de difficultés, comme je viens de l'évoquer ci-dessus et n'y reviendrai pas. Nos finances sont saines, bien que le résultat 2022 est en léger déficit pour la 1ère fois depuis 15 ans. Cécile Henry vous en parlera tout à l'heure.

Tout au cours de l'année 2022, et en 2023, le Conseil d'Administration a suivi avec intérêt les démarches engagées par notre Directeur Général avec le Conseil Départemental pour l'ouverture de nouveaux services : lieu répit pour les assistants familiaux et jeunes accueillis à Lorient, Développement de l'accueil pour les jeunes relevant de situations complexes à Caudan, création d'une nouvelle MECS à Lanester. Les acquisitions immobilières sont en cours de finalisations sur le pays de Lorient en attendant un développement symétrique sur le pays de Vannes, MECS exceptée. Pour la rentrée de septembre, il nous faudrait recruter une trentaine de professionnels de l'accompagnement. Où allons nous les trouver ? Jean-Guy Hémono vous en reparlera tout à l'heure dans son rapport d'activité.

Notre ambition pour l'année 2023 est de continuer à exercer au mieux les missions qui nous sont confiées en étant adaptables aux besoins des populations accueillies, accompagnées, hébergées. En maintenant nos valeurs humanistes que nous avons développées dans notre projet associatif. En menant à terme notre réflexion engagée en interne de mise en perspective de notre projet associatif pour élaborer collectivement le plan d'orientation stratégique et d'écrire la feuille de route 2026.

Pour qu'ENSEMBLE, nous œuvrions à agir avec bienveillance et efficience, à transformer et développer notre offre sur les territoires, à renforcer nos modes de gestion prospectifs, a être force de propositions. Nous participerons ainsi au maintien et au développement du sens, de la reconnaissance, de l'équité pour que **l'entité Sauvegarde** demeure réalité.



Les faits marquants 2022.

Rapport d'Activité 2022

Jean-Guy HEMONO

- 1. Une activité croissante.
- 2. Une augmentation des effectifs en personnel.
- 3. Une capacité budgétaire en évolution.
- 4. Un résultat déficitaire pour la deuxième année consécutive.

Les éléments de contexte 2022

Sur le plan gestionnaire

- 1. Une crise sanitaire qui persiste sur le premier semestre 2022.
- 2. Une inflation émergente pour atteindre un taux moyen de 5.8 % sur l'année et des équilibres budgétaires difficiles à atteindre
- 3. Une problématique de recrutement qui s'installe durablement. Un secteur social et médico-social peu attractif.
- 4. Le recours à l'intérim pour garantir la continuité de service, un morcellement dans la gestion du personnel.
- 5. Une dérégulation des rémunérations et une saturation des capacités d'emploi.
- 6. Le renforcement de la concurrence en lien avec une inflation d'appels à projet.

Sur le plan des pratiques

- 1. Des phénomènes de violence sans précédent à l'encontre des professionnels.
- 2. Des problématiques d'accès au logement.
- 3. De nouvelles formes de partenariat et de coopération.

2022. Une dynamique d'adaptation en mode projet.

De consolidation des services et des dispositifs

De transformation de l'offre de service

D'innovation et de création de nouvelles prestations

Un organigramme par dispositif adaptable et réajusté en 2022.

Une organisation stable et agile dans un environnement agité..



La protection de l'enfance

L'accueil avec hébergement

L'intervention à domicile

La prévention sociale

3 SECTEURS D'ACTIVITE



L'insertion sociale et professionnelle

L'accueil des demandeurs d'asile

L'insertion vers l'emploi

Les activités socio-judicaires

65 modalités d'intervention / prestations 35 SERVICES 8 Dispositifs d'Intervention

600 salariés (778 salariés sur l'année)

+ 13 367 mesures + 3000 personnes hébergées



L'accompagnement social et l'habitat

L'accueil et l'orientation

L'Hébergement accompagné

Le Logement accompagné

L'accueil spécialisé

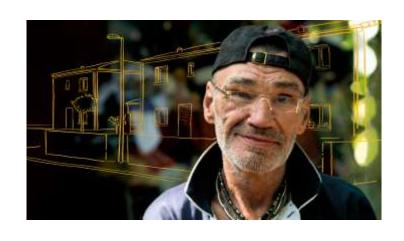
La protection de l'enfance

L'insertion sociale et professionnelle

L'accompagnement social et l'habitat







2 668

4713

La protection de l'enfance	2668	Quelques données chiffrées
L'insertion professionnelle	610	Après quasiment deux années de crise sanitaire la dynamique de développement annoncée lors de notre dernière assemblée générale a pu se confirmer en 2022 et se poursuit en 2023.
Le socio-judiciaire	3293	L'activité 2022 est en évolution sur les 3 secteurs d'activité. En protection de l'enfance
La demande d'Asile	810	Dans le secteur de l'insertion sociale et socioprofessionnelle Dans le champ de l'accompagnement social dans et par le logement et l'hébergement.
L'hébergement	1462	Cette activité 2022 conforme au prévisionnel est à mettre en lien avec Le développement des capacités d'accueil de certains services,
Le logement	1595	La transformation et la diversification de notre offre de service, La création de nouvelles prestations.
Les résidences sociales et médico-sociales	163	
Le service d''accueil et d'orientation	3109	



La protection de l'enfance

L'accueil avec hébergement

L'accueil familial L'accueil parents enfants L'hébergement individuel et collectif L'alternative au placement Le service d'appui aux situations complexes Les mineurs isolés

L'intervention à domicile

L'action éducative en milieu ouvert L'investigation éducative

La prévention sociale

La prévention spécialisée L'accueil de jour Le 3 D La prévention / radicalisation



L'insertion sociale et professionnelle

L'accueil des demandeurs d'asile

Accompagnement individuel et familial HUDA/CADA/CPH/ HU-SAS-Accompagnement/ASCEAP Le loJi

L'insertion vers l'emploi

SIBLE L'atelier d'Insertion SEB/SEB+ GDV Le CEJ en rupture

Les activités socio-judicaires

Les ISCG Les mesures pré et post sentencielles Le CPCA



L'accompagnement social et l'habitat

L'accueil et l'orientation

Le SIAO

L'hébergement accompagné

LE CHRS l'Urgence Les Femmes victimes de violences

Le Logement accompagné

Le Service Logement Les résidences sociales EMIL Action Logement

L'accueil spécialisé

Les LHSS Les ACT









L'accueil avec hébergement

L'accueil familial L'hébergement individuel et collectif L'alternative au placement Le service d'appui aux situations complexes (DEMMAC) Les mineurs isolés L'accueil parents enfants

L'intervention à domicile

L'action éducative en milieu ouvert L'investigation éducative

La prévention sociale

La prévention spécialisée L'accueil de jour Le 3 D Prévention Radicalisation

En protection de l'enfance nous notons une augmentation significative de la demande d'intervention en placement, en milieu ouvert et dans le cadre des actions de prévention et d'insertion.

2668 jeunes ont été concernés par une intervention de protection de l'enfance.

724 jeunes ont été confiés dans le cadre de mesures de placement administratif et judiciaire, hébergés en accueil familial, dans des hébergements diversifiés et diffus, en résidence éducative. (147 jeunes sur le Dispositif d'Accueil Familial, 203 jeunes sur le Dispositif d'Accueil d'Adolescents, 374 jeunes mineurs non accompagnés sur le Dispositif Asile).

1321 jeunes ont bénéficié d'une mesure de milieu ouvert si on intègre les 151 mesures d'investigation éducative de la protection judiciaire de la jeunesse.

623 jeunes ont bénéficié d'un soutien éducatif dans le cadre de missions de prévention et d'insertion, au titre de la protection de l'enfance. (Prévention spécialisée, Accueil de Jour, 3D).

En 2022, le Dispositif d'Accueil Familial a ajusté son projet de service en créant une équipe mobile en soutien aux assistants familiaux du Conseil Départemental. Cette nouvelle modalité d'intervention permet d'anticiper les admissions sur ce dispositif spécialisé accueillant des mineurs en situation de handicap pour la plupart. En 2023, pour améliorer les conditions de prise en charge des jeunes accueillis et les conditions de travail des assistants familiaux le Dispositif d'Accueil Familial intégrera deux Plateformes Ressources Territoriales sur les secteurs de Vannes et de Lorient.

C'est en 2022 que le Service d'Appui Expérimental destiné à la prise en charge des situations complexes intègre le DEMMAC (Dispositif d'Etayage Mutualisé Morbihannais pour les Accompagnements Complexes). Cette coopération avec EMISEM (Groupement sanitaire social et médico-social du département) permet de consolider ce service spécialisé, désormais financé par le Conseil Départemental et l'ARS pour 16 places.

Pour faire face à la demande toujours plus forte de protection des adolescents en situation de danger, le Service Alternative aux Placements augmentera sa capacité d'accueil en 2022. L'accueil d'urgence est en augmentation sur ce service qui accueille des adolescents en grande difficulté d'adaptation.

L'activité 2022 est stable sur les MECS mais insuffisante pour couvrir les besoins. En 2023 nous créerons une nouvelle structure d'hébergement de 12 places à Lanester pour un accueil à partir de 6 ans.

La demande d'hébergement individuel en diffus pour les adolescents en perspective d'autonomie devient difficile à mettre en œuvre au regard des problématiques de logement que nous rencontrons sur la partie sud du département. Nous devons repenser nos modalités d'intervention pour envisager demain des hébergements sous forme de colocation.

Avec une capacité d'accueil de 797 mesures, le Dispositif de Milieu Ouvert sera désormais structuré en 6 équipes d'intervention. En 2023 nous intégrerons la gestion des appartements dédiés aux visites médiatisées sur le territoire de Lorient, d'Auray et de Ploërmel. Cette prestation gérée jusqu'ici par l'Université Sociale sera adossée au Dispositif de Milieu Ouvert.

Fin 2022 nous arrivons au terme de notre convention de Prévention Spécialisée. Elle sera renouvelée avec le Département, les villes de Lorient, de Vannes et de Lanester et élargie au territoire d'Hennebont en 2023.

Après une phase de stabilisation des arrivées durant la période COVID l'activité des Mineurs Non accompagnés est aujourd'hui en augmentation. En 2023, la capacité d'accueil autorisée du service MNA sera ajustée en intégrant les prestations de mises à l'abri, dans l'attente de jugement, et un service d'hébergement collectif dédié spécifiquement aux adolescentes MNA pour 9 places.

En 2023, l'autorisation du service Accueil Parents Enfants pour les mineurs de moins de 3 ans sera élargie au territoire de Vannes. Il est impératif que ce service de prévention, de protection de l'enfance et d'accompagnement à la parentalité, en sous activité en 2022, soit utilisé de manière optimisée pour les parents et les mères à partir de 16 ans en 2023.



La protection de l'enfance



L'accueil des demandeurs d'asile

Accompagnement individuel et familial HUDA/CADA/CPH/Post-CADA ASCEAP **896 demandes** Le loJi



L'ESPO Service emploi SIBLE L'atelier d'Insertion SEB/SEB+ GDV



Les activités socio-judicaires

Les ISCG Les mesures pré et post sentencielles Le CPCA







Dans le secteur de l'insertion sociale l'activité des demandeurs d'Asile est restée stable depuis la période COVID avec plus de 800 personnes accompagnées, toutes prestations confondues (urgence/demande d'Asile/insertion).

A noter la fermeture de notre service d'insertion dans et vers le logement dans le cadre d'un appel à projet régional.

En 2023, la capacité d'accueil augmente de 13 places sur le CPH.

L'activité ASEAP, boutique de droit, concerne plus de 800 demandes.

Nous serons attentifs dans le cadre de la réforme annoncée fin 2023 à ce que les conditions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement sociale ne se dégradent pas plus.

Sur ce même dispositif, nous créerons, en 2022, le service Logement Jeune Insertion (le LoJi) pour des jeunes majeurs en situation de précarité ne pouvant, sans ressources suffisantes, sans soutien familial, obtenir un logement indispensable à leur projet d'autonomie. Cette expérimentation sera reconduite en 2023 pour 15 à 18 places.

Dans le secteur de **l'insertion socioprofessionnelle**, nous enregistrons sur certains services une légère baisse des interventions pour les personnes les plus éloignées d'emploi ou présentant des situations de handicap psychique. 500 personnes accompagnées dans ce secteur de l'insertion et au total 614 si on intègre les 114 jeunes gens du voyage suivis dans le cadre de la scolarité.

Il nous faudra demain relancer notre dynamique de projet pour être au plus près des besoins des personnes. Nous travaillons aujourd'hui à l'implantation d'une antenne ESPO à Vannes Place Decker sur le site de MOLE qui a vocation à devenir un Tiers Lieu adossé au Flagrant Délice.

Nous sommes dans l'attente aujourd'hui d'une redéfinition des prestations d'insertion pour les personnes les plus éloignés de l'emploi et en situation de précarité. Il est impératif si nous voulons que ces prestations se poursuivent qu'elles intègrent en 2024, dans leur cahier des charges, les revalorisations salariales pour tous les intervenants.

Le travail de partenariat se poursuivit avec l'ADAPT pour le développement d'actions de Job coaching.

Les activités du service socio-judicaire se développent encore avec 3286 saisines et mesures d'accompagnement.

Les Intervenants en Gendarmerie et Commissariat ont enregistré 1618 saisines. Cela concerne beaucoup de situations de violences intrafamiliales et de violences conjugales. Un service extrêmement sollicité qui sature aujourd'hui. A noter que nous avons pu obtenir en 2023 des revalorisations salariales pour les ISCG et les travailleurs sociaux d'«A l'abordage».

L'accompagnement social des auteurs de violences conjugales est en légère augmentation avec 80 personnes suivies, accompagnées et parfois hébergées.

Les mesures d'alternative aux poursuites, les mesures pré-sentencielles et post-sentencielles sont en augmentation avec 1 595 mesures exercées.

En 2023, en coopération avec les acteurs de l'insertion des territoires de Vannes et de Lorient le Contrat Engagement Jeunes en rupture sera mis en place en partenariat avec NEO sur Vannes, en gestion directe par la Sauvegarde 56 sur le territoire de Lorient.



L'insertion sociale et professionnelle







L'accueil et l'orientation

Le SIAO Urgence Insertion Logement adapté

L'hébergement accompagné

LE CHRS Insertion et l'Urgence Les Femmes victimes de violences

Le logement accompagné

Le Service Logement (AVDL,ALT, ASLD,ASLL, Action logement) EMIL (Le film)

Les résidences sociales

L'accueil spécialisé

Les LHSS Les ACT 3 019

1 139 + 203 enfants

1 535

L'activité Habitat Hébergement Logement du DHIS est relativement stable sur l'ensemble des services.

731 ménages ont bénéficié d'une mesure d'accompagnement dans et vers le logement et le maintien en logement. (ALT, AVDL, ASSL, Action logement). Cela concerne environ 1560 personnes (750 ménages).

L'accueil en hébergement d'urgence et en CHRS concerne 1196 personnes et 120 mineurs en 2022.

L'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales concernent 59 femmes et 75 enfants. En 2022, nous mettrons en place des interventions aux domiciles des femmes dont le conjoint a fait l'objet d'une mesure d'éviction.

En 2023, nous mettrons en place une nouvelle prestation d'hébergement pour les mères sortant de maternité.

L'accompagnement en résidence sociale est stable avec 44 personnes. La pension de famille de Quéven devrait ouvrir en 2024 pour une capacité d'accueil de 20 places supplémentaires. Nous sommes aujourd'hui en 2023 en discussion avec certaines communes de l'agglomération de Lorient pour l'ouverture de nouvelles places d'accueil en résidence sociale.

Les interventions de l'équipe mobile auront concerné 73 personnes en 2022. L'action est reconduite en 2023.

L'activité médico-sociale des Lits Halte Soins Santé et des Appartements de Coordination Thérapeutique poursuit sa progression avec 46 personnes accompagnées.

En 2023, nous engagerons une étude de faisabilité pour la mise en place d'ACT en milieu rural pour les personnes présentant des troubles psychiques au titre des politiques un Chez Soi d'Abord.

Un dispositif Habitat Insertion Santé mis aujourd'hui en difficulté au regard des problématiques d'accès au logement.

A titre d'exemple, aujourd'hui 79 ménages, soit 134 personnes sont en attente d'un logement ALT. 224 ménages soit 324 personnes sont en attente d'une entrée en centre d'hébergement avec des délais d'attente d'une année.

Dans ce contexte l'activité du SIAO confirme la forte demande de logements d'urgence et d'insertion avec 2066 demandes qui correspondent à 3019 personnes.



L'accompagnement social et l'habitat



2023

Une Plateforme Ressources

Lorient

Et à Vannes prochainement

En 2022, création d'une équipe mobile.



2023

Un nouvel espace d'Accueil Situations complexes

Caudan

Et à Saint-Avé prochainement

En 2022, le Dispositif d'Appui Expérimental dédié aux situations complexes Devient le DEMMAC en coopération avec l'association EmiSem.

Dispositif Accueil Adolescents







Une nouvelle résidence éducative

Lanester

Création d'une MECS de 12 places à partir de 6 ans





Avec 797 mesures installées le Dispositif de Milieu Ouvert est composé de 6 équipes, sur Lorient,, Vannes Ploërmel.

2023

Gestion des appartements dédiés aux visites médiatisées à Lorient Hennebont Auray Ploërmel. (Université sociale)



Renouvellement de la convention de prévention spécialisée avec le département les villes de Vannes, de Lorient, de Lanester en intégrant la ville d'Hennebont en 2023

Dispositif Insertion Socioprofessionnelle

2023

Le Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ) pour des jeunes en situation de rupture. Consortium avec les partenaires locaux dans le champ de l'insertion / en lien avec la mission locale.

En partenariat avec Néo sur Vannes
En gestion directe par la Sauvegarde 56 sur le territoire de Lorient.

2023

Projet de création d'une antenne ESPO sur le site de Molé à Vannes.

Poursuite du partenariat avec ADAPT / Job coaching

2023

Appel à projet conjoint PJJ / Département, pour le 3D. Projet de création d'un Tiers Lieu sur le site de Molé.

2023

Dans l'attente d'une redéfinition des conventions d'insertion/CD





2023

Adultes Familles

Création de places de CPH

MNA

Intégration de places de mises à l'abri Création d'un hébergement collectif dédié aux mineures

2023

Contexte de réforme

2023

LoJi

Dispositif Habitat Insertion Santé



2023

Une antenne Accueil Parents Enfants « autorisée ».

2023

Intervention auprès des femmes victimes de violence dont le conjoint a fait l'objet d'une éviction du domicile

2023

Hébergement de mères sortant de maternité

2023

Développement des places LHSS et ACT

2023

Formalisation de l'équipe infirmier

2023

Une étude ACT handicap psychique milieu rural/AMISEP Logement chez soi d'abord

2024

Création de la pension de Familles de Quéven, 20 places

Dispositif Habitat Insertion Santé



Transformation des SIAO

L'accueil et l'orientation

Veille

Coordination / Partenariat

Effectivité des politiques du logement d'abord

Etude ACT handicap psychique un Chez Soi d'Abord .

Enjeux et perspectives.

Les enjeux et problématiques de gestion de ressources humaines, d'équilibres budgétaires, de concurrences, d'évolutions nécessaires des pratiques professionnelles repérés en 2022 se confirment déjà en 2023.

L'activité progresse et se diversifie encore en ce début d'année 2023, et le passage à 600 salariés nous oblige demain à repenser nos modes de fonctionnement et à réajuster nos dispositifs institutionnels.

Comme nous nous étions engagés à le faire lors de notre dernière assemblée générale en juin 2022, le comité de direction et le séminaire des cadres ont entamé en fin 2022 une réflexion relative à la gestion prospective de nos équipements pour les 5 années à venir.

Dans la continuité du projet associatif validé en 2022 ce nouveau plan d'orientation stratégique s'articule autour de 4 axes de réflexion prenant en compte l'évolution des besoins des publics accueillis, l'évolution des politiques publiques et des contraintes économiques auxquelles nous serons soumis demain.

2023, un enjeu de gestion prospectif et stratégique de nos organisations.

Un enjeu de gestion de ressources humaines et de probable redéfinition de notre environnement conventionnel, unique et étendu.

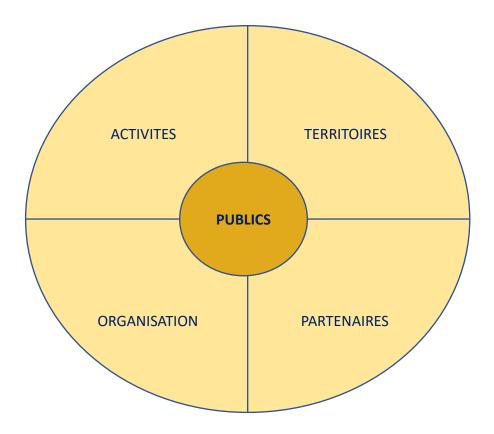
Un enjeu de gestion financière, d'optimisation et de mutualisation des ressources, d'investissement à 5 ans dans un contexte de contrainte économique.

Un enjeu de gestion administrative et de mise aux normes réglementaires par la mise en œuvre des évaluations conformément aux préconisations de la Haute Autorité de Santé.

Un enjeu de gestion logistique et patrimonial qui intégrera notre politique RSO sur le volet développement durable mais aussi sur le volet social : « la santé » et pour les personnes accueillies et pour les professionnels en poste constituera demain et pour les années à venir un axe de travail transversal sur l'ensemble de nos dispositifs.

Quatre axes de travail structurent notre réflexion.

Demain, quelles activités, quelles prestations et pour quel public ? quels territoires ? et avec quels partenariats ? pour quelle organisation ?



ENJEUX
DE GESTION PROSPECTIVE
DE NOS EQUIPEMENTS

Une année 2022 dense par son activité, certes difficile à mener à bien des égards, mais riche de création, de belles réalisations et des belles rencontres.

Au nom du comité de direction et du séminaire des cadres, je tenais à remercier le conseil d'administration pour sa confiance, les administrations pour leur soutien, les partenaires pour la qualité des coopérations mises en œuvre, l'ensemble des salariés pour leur engagement, les représentants du personnel pour la qualité du dialoque social.

Bien sûr le contexte est difficile, les métiers sont difficiles, et puis il y a la violence désormais.

Mais chaque jour dans les services il y a les belles rencontres, les souffrances et les peines apaisées, les conflits dépassés, des blessures réparées, la vie, les rires partagés aussi, et de nouveaux projets et ces moments « lumineux », ces pépites d'humanité qui font de nouvelles espérances, qui donnent du sens à la vie des personnes accueillies qui donnent du sens à nos vies professionnelles et personnelles.

Bien sûr il y a aussi les drames parfois comme a pu l'évoquer notre président dans son préambule.

On connait bien la mer en Bretagne, sa dureté, sa brutalité, sa violence parfois, celle qui emporte les marins et les pêcheurs, celle-là même qui a emporté Abdoulaye en avril 2023. On connait la violence des autres mers, ailleurs, qui emportent les migrants en exil. 2500 personnes décédées et portées disparues en Méditerranée en 2022.

On sait aussi ce qu'elles nous inspirent ces mers, on connait leurs ressources, leur énergie, leurs nourritures, l'invitation aux voyages et les perspectives qu'elles suggèrent, les horizons qu'elles ouvrent.

C'est aussi pour cela que, dans cette période de deuil, nous avons maintenu notre projet avec Pierre Antoine et Gauthier.

En avril 2024, dans un an, Pierre Antoine et Gauthier, navigueront sur un bateau baptisé Sauvegarde 56...lls « prendront » la mer, pour une traversée de l'atlantique. Un hommage durable à Abdoulaye... Se réconcilier avec la mer, pour ne pas oublier l'histoire tragique d'Abdoulaye et de sa famille.

https://sauvegarde56.org/actualites/

Jean-Guy Hemono - Directeur Général



Pierre Antoine et Gauthier, notre équipage, porteur des couleurs et des valeurs de la Sauvegarde 56, communiquent pour nous de manière gratuite et amicale.



« L'engagement solidaire 2022-2026 »



La protection de l'enfance

L'accueil avec hébergement

L'accueil familial L'accueil parents enfants L'hébergement individuel et collectif L'alternative au placement Le service d'appui aux situations complexes Les mineurs isolés

L'intervention à domicile

L'action éducative en milieu ouvert L'investigation éducative

La prévention sociale

La prévention spécialisée L'accueil de jour Le 3 D La prévention / radicalisation



L'insertion sociale et professionnelle

L'accueil des demandeurs d'asile

Accompagnement individuel et familial HUDA/CADA/CPH/ HU-SAS-Accompagnement/ASCEAP Le loJi

L'insertion vers l'emploi

SIBLE L'atelier d'Insertion SEB/SEB+ GDV Le CEJ en rupture

Les activités socio-judicaires

Les ISCG Les mesures pré et post sentencielles Le CPCA



L'accompagnement social et l'habitat

L'accueil et l'orientation

Le SIAO

L'hébergement accompagné

LE CHRS l'Urgence Les Femmes victimes de violences

Le Logement accompagné

Le Service Logement Les résidences sociales EMIL Action Logement

L'accueil spécialisé

Les LHSS Les ACT

RAPPORT D'ACTIVITE

2021

Dispositif Accueil Familial







Organisation des services par dispositif

8 dispositifs d'intervention 570 salariés 5 directions









Le Dispositif d'Accueil Familial

L'année 2022 a vu les 2 services historiques fusionner en une seule prestation d'accueil familial spécialisé, avec un prix de journée médian unique. C'est la situation de l'enfant qui conduira le déploiement de moyens adaptés à ses besoins.

La capacité totale d'accueil reste fixée à 124 places, réparties sur deux équipes distinctes, Vannes et Lorient. Une équipe mobile a été créée le 11 avril 2022, visant à soutenir de manière intensive et bornée dans le temps, des situations d'accueil familial à l'Aide sociale à l'Enfance. Les principaux objectifs d'intervention visent à étayer la pratique des Assistants Familiaux du Conseil départemental pour éviter d'avoir recours à un dispositif spécialisé, et/ou de prévenir toute situation de rupture dans le parcours de l'enfant.

Sont accueillis au DAF des enfants et adolescents en situation de danger :

- Souffrant de troubles de la conduite, de l'attachement, du comportement et du développement.
- Souffrant de troubles d'apprentissage ou de déficience.
- Souffrant d'une situation familiale complexe liée à une dysparentalité appuyée.

L'activité globale du dispositif est légèrement en hausse relativement à 2021 et se fixe aux alentours de 90% de la capacité d'accueil.

Les situations de violence liées au troubles des enfants accueillis sur ce service perdurent, et pèsent sur les conditions de santé au travail des assistants familiaux. La vingtaine de professionnels recrutés sur l'année 2022, attirés par les conditions d'accompagnement mises en œuvre et le soutien des équipes pluridisciplinaires, peine toutefois à compenser le nombre de départ en retraite et d'arrêt de travail.

L'accroissement des situations complexes et la difficulté à garantir des conditions de santé au travail satisfaisantes pour les assistants familiaux, nous amènera en 2023 à réajuster nos modalités d'intervention, en accord avec les services du Conseil Départemental, et à développer des mécanismes de solidarité, de pairaidance, et des possibilités de répit. Cette modalité devrait permettre également d'optimiser les réponses aux besoins des enfants, notamment par la recherche de stabilité des parcours.

Focus public:

75% des mineurs accueillis bénéficient d'une reconnaissance MDPH (17% en Protection de l'Enfance, 5% de la population mineure générale)

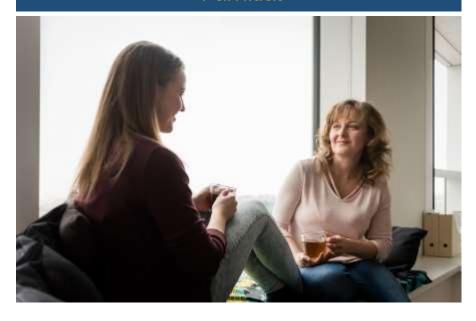
75% sont scolarisés au mieux à temps partiel

75% bénéficient d'une prise en charge thérapeutique

75% ont connu au moins 2 lieux d'accueil

L'âge moyen des jeunes accueillis est de 12 ans, et nous observons un rajeunissement global de la population.

Dispositif Accueil Familial



Total jeunes suivis en 2022 : 147

Projets 2023:

- Création de la première plateforme répit/ressources à Lorient (ouverture à l'été)
- Ré-écriture du projet de service à l'appui de groupes de travail collaboratifs, et des préconisations audit 2022.

Le Dispositif d'Accueil d'Adolescents accueille et accompagne des enfants, adolescents et jeunes majeurs âgés de 11 à 21 ans. En 2022 la capacité d'accueil du dispositif est de 129 places, hors les 16 places du DEMMAC (Dispositif d'Etayage Mutualisé Morbihannais pour les Accompagnements Complexes).

Implanté sur Vannes, Saint-Avé, Ploërmel, Lorient et Lanester, le dispositif accueille et accompagne des adolescents issus de l'ensemble du département. Ces jeunes filles et garçons nous sont confiés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Morbihan. Ils relèvent majoritairement d'une protection judiciaire. Ils peuvent également nous être confiés dans le cadre d'une mesure de protection administrative, contractualisée entre les parents des mineurs ou les jeunes majeurs et l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le Dispositif d'Accueil d'Adolescents propose des modalités de prises en charge éducatives diversifiées : en hébergement collectif, semi-collectif ou individualisé pour les mesures de placement ; à domicile ou dans leur milieu de vie naturel pour les mesures d'alternative au placement ; dans tout lieu de placement en interne ou en externe et/ou dans leur lieu de vie naturel pour les prises en charge du DEMMAC.

En 2022, le dispositif a poursuivi son développement à travers la création de 10 places en hébergements diversifiés et de 12 places en alternative au placement. Ces 22 places supplémentaires, soit 129 places au total, sont équitablement réparties entre Vannes et Lorient.

Par ailleurs, après quatre années expérimentales, l'accueil et l'accompagnement d'enfants et d'adolescents en situation complexe est formalisé dans le cadre d'une convention à durée déterminée, renouvelable. A compter du 1^{er} septembre 2022 la capacité d'accueil est portée à 16 places, dont 12 places au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance et 4 places au titre de l'ARS. Le public est mixte, âgé de 10 à 21 ans. Deux unités sont implantées à Lanester et à Saint-Avé afin d'accueillir et d'héberger ces jeunes.

Dispositif Accueil Adolescents



Nombre de jeunes suivis en 2022 : 203

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) : 36

Les Hébergements Diversifiés (HD) : 63

Le Service Educatif d'Alternative au Placement (SEAP) : 87

Le DEMMAC (ASE): 14

Le DEMMAC (ARS): 3









36 adolescents ont été pris en charge à Kervénic et l'ULM en 2022.

Depuis quelques années nous observons une féminisation du public accueilli en MECS. Et pour la première fois en 2022 nous avons accueilli plus de jeunes filles que de jeunes garçons.

Nous constatons également un allongement de la durée de séjour. Nous faisons le lien avec l'évolution du public accueilli en MECS. En effet, nous observons que ces adolescents peuvent être partculièrement freinés dans leur développement et leur capacité d'insertion sociale et socioprofessionnelle.

Les facteurs à l'origine de ces difficultés sont liés à leur isolement, en l'absence de ressources familiales et sociales. Nous rencontrons également un public aux limites du handicap, celui-ci n'ayant pas toujours été identifié ou pris en compte dans l'enfance et l'adolescence.

La configuration de nos MECS, offrant un habitat diversifié, collectif, semi-collectif et individualisé, permet à ces jeunes d'expérimenter progressivement l'accès à l'autonomie. Toutefois, leur isolement et leur manque d'asssurance freinent leur capacité à évoluer vers des services d'accès à l'autonomie ou de droit commun.

63 adolescents et jeunes majeurs ont été pris en charge dans le cadre des hébergements diversifiés en 2022.

Contrairement aux MECS, la part de garçons augmente depuis quelques années sur le service d'hébergement diversifié. En 2022 ils constituent 61% du public.

Cette tendance est à mettre en lien avec la

difficulté pour certains garçons à vivre en collectivité. C'est particulièrement auprès du public masculin que nous rencontrons des adolescents ou jeunes majeurs très démunis et en situation de grande précarité sur le plan personnel et social. Ces jeunes développent des troubles psychiques envahissant, faisant obstacle à leur insertion et les fragilisant dans leur capacité à se protéger dans leur logement individuel. Ces quelques jeunes que nous accueillons chaque année présentent un risque important de marginalisation. Malgré tous les efforts déployés par les professionnels jusqu'aux limites de l'accueil possible en protection de l'enfance, le relais vers des services d'insertion et de soins pour adultes est toujours délicat et incertain.

En 2022, à la demande du Conseil Départemental, le service d'hébergements diversifiés a ouvert 10 places supplémentaires sur Vannes et Lorient, portant la capacité d'accueil à 48 places.

87 enfants et adolescents ont été accompagnés dans le cadre d'une mesure d'alternative au placement en 2022.

Comme chaque année depuis la création de ce service en 2017, nous avons augmenté notre capacité d'accueil à la demande du Conseil Départemental. 12 places ont été ouvertes dans le courant de l'année 2022, sur Vannes et Lorient.

Le développement du service d'alternative au placement chaque année nécessite une adaptation continue sur le plan organisationnel et des modalités de prise en charge.

Malgré une diversité des situations et des besoins exprimés par ces jeunes et leurs familles c'est notamment la question des replis qui est au cœur de l'actualité du service, l'ensemble mobilisant fortement professionnels. En effet nous observons que les ruptures s'accroissent face à un public toujours plus jeune (15 ans en moyenne) et dont les décrochages sont de plus en plus précoces. Aussi, en 2022 nous avons ouvert deux logements encadrés, permettant l'accueil en hébergement de 3 jeunes en continu. Nous recrutons du personnel intérimaire afin de garantir ces hébergements. Si cette nouvelle modalité d'accueil répond de manière satisfaisante aux besoins de ces jeunes, le coût engendré nécessitera de faire évoluer l'organisation et la gestion de équipements.

En 2022, 17 enfants et adolescents ont été accueillis sur le dispositif d'appui expérimental, nouvellement nommé le DEMMAC à compter du 1^{er} septembre 2022.

Ainsi, ce dispositif est conforté et connait une nouvelle phase de développement, portant sa capacité d'accueil à 16 enfants et adolescents relevant de la protection de l'enfance ou du handicap.

Si les modalités de prise en charge demeurent les mêmes que précédemment (accueil à la journée ou en hébergement), il est attendu un renforcement du travail partenarial afin d' d'étayer, de stabiliser et d'orienter ces situations complexes après une année de prise en charge.

Le DEMMAC répond de façon efficiente aux besoins de prise en charge de ces jeunes en grande souffrance, toutefois il rencontre de nombreuse difficultés qui mobilisent l'ensemble des acteurs, en interne et en externe :

Besoins de stabilisation et de relais dans les prises en charge ; prévention et traitement de la violence ; recrutement et gestion du personnel ; gestion budgétaire en lien avec les dépenses pour assurer les remplacements...etc.

Le Dispositif de Milieu Ouvert est composé de 6 équipes (3 à Lorient, 2 à Vannes et 1 à Ploërmel). Sa capacité d'accueil est de 797 mesures (dont 104 mesures dérogatoires depuis l'an passé).

Les missions confiées au DMO visent à la protection des enfants et des adolescents de 0 à 18 ans et des jeunes majeurs. Notre intervention éducative est ordonnée par le Juge des Enfants ou décidée par l'Inspecteur Enfance suite à une demande des parents ou de responsables légaux. Cette mesure a pour objectif de veiller au respect des droits fondamentaux des mineurs ; de s'assurer de leurs conditions de vie et d'éducation ; d'évaluer le danger ou risque de danger du mineur ; d'apporter aide et conseils aux parents ou autres responsables afin qu'ils exercent au mieux leurs fonctions éducatives et qu'ils activent leurs propres ressources.

En 2022, les cinq premiers mois ont été marqués par la crise sanitaire : les arrêts maladie liés à la COVID 19 et les règles sanitaires ont eu un impact fort sur nos organisations comme les temps de réunions, l'invitation aux partenaires sur les temps de réflexion et d'élaboration ainsi que sur les activités spécifiques dans les services. A partir du mois de juin, nous avons retrouvé un fonctionnement « normal » et avons pu pleinement répondre à nos missions. Les activités proposées par les professionnels (actions collectives, accompagnement scolaire, médiation animale...) ont pu être à nouveau proposées et se mettre en place.

L'année a également été marquée par des mouvements significatifs du personnel sur les trois sites du dispositif (départs à la retraite, départs pour reconversion professionnelle, mobilités...). L'organigramme de direction a été partiellement modifié par des mobilités internes et la création du poste de Directrice Adjointe.

Malgré tous ces aléas, nous avons eu le souci de fluidifier les entrées/sorties : **nous avons un taux d'activité de 101** % pour cette année 2022.

Nombre de jeunes suivis en 2022 : 1170

- Depuis plus de trois ans, notre activité reste plus importante sur l'Est du département (55.31 %). Soulignons que le DMO Sauvegarde 56 est le seul opérateur à intervenir sur les Territoires 3 et 6 pour l'exercice des mesures éducatives.
- En 2022, le nombre d'enfants suivis de 0 à 6 ans reste constant et nous demande d'être en lien étroit avec la PMI et autres professionnels de la Petite Enfance. Notre activité est toujours aussi importante auprès des adolescents : 0/6 ans (17.53%), 6/12 ans (35.64 %), 12/18 ans (45.81%) et + de 18 ans (1.02%). Par contre, nous constatons une baisse des suivis en Contrat Jeune Majeur (31 en 2021 pour 12 en 2022). Pour autant, toutes les demandes sollicitées auprès des Inspecteurs Enfance ont eu une réponse favorable afin de pouvoir continuer à accompagner et soutenir les projets de jeunes qui ont toujours besoin d'un étayage.
- Au terme de la mesure éducative, les mineurs sont majoritairement sous la responsabilité de leur(s) parent(s) sans autre mesure de protection (76.5%). Une baisse des placements est à souligner par rapport aux trois années précédentes. Nous avons une augmentation des enfants accueillis chez des Tiers Digne de Confiance (40 en 2022 pour 28 en 2021). Les politiques publiques au niveau national et départemental sont particulièrement attentives à ce type de placement ; la dernière loi de février 2022 (Taquet) nous invite à avoir une attention particulière sur l'évolution des suivis des mineurs chez les TDC.
- Nous rencontrons une certaine diversité de profils de familles tant sur le plan économique, que des structures familiales ou encore des symptômes exprimés par les enfants et /ou adolescents. Les éléments de caractérisation du danger qui reviennent fréquemment dans le cadre des AED et des AEMO sont : une conflictualité conjugale à l'issue ou non d'une séparation, des souffrances psychiques chez un parent voire une pathologie psychiatrique ; des addictions (alcool, stupéfiants chez le(s) parent(s). Ils ont des conséquences non négligeables sur le développement ou l'équilibre de l'enfant.



Dispositif Milieu Ouvert La Prévention Spécialisée vise à limiter les phénomènes d'exclusion sociale et à favoriser la promotion sociale des jeunes et des habitants des quartiers. Il s'agit d'une intervention sociale, éducative, collective et individuelle, sur un territoire donné. C'est une intervention qui s'inscrit dans le temps car les transformations ne peuvent se réaliser que dans la durée. Ses missions relèvent à la fois de la protection de l'enfance, de la prévention et du développement social local.

Elle se traduit par une pratique d'actions éducatives proposées à des jeunes repérés en difficultés, dans la proximité de leur lieu de vie, au sein des quartiers, au travers d'une présence régulière dans la rue et dans les structures de proximité. A cette place, les éducateurs de Prévention Spécialisée apportent des réponses éducatives pour résoudre les situations rencontrées (relatives à des causes économiques, psychologiques, familiales, culturelles, etc.). En ça, l'observation est un outil privilégié des éducateurs pour agir sur les symptômes, qu'ils soient visibles (incivilité, violence, addictions, difficultés scolaires, prises de risques récurrentes, etc.), ou pas (repli sur soi, inhibition, violences psychologiques, etc.). Compétence Conseil départemental : soutien financier des villes de Lorient, Vannes et Lanester qui participent au financement.

Arrivés au terme de la convention triennale en 2022, le Conseil Départemental du Morbihan a pris la décision de la renouveler pour l'année 2023 en étroit lien avec les villes de Vannes, Lorient, Lanester et pour la première année Hennebont avec la création d'un poste supplémentaire. L'année 2023 sera l'occasion de co-construire des diagnostics par territoire pour s'engager sur une future convention triennale à partir de 2024.

Sur 2022, les équipes ont apporté leur soutien et aide auprès de 526 jeunes. 0.2% non binaire, 71.7 % de garçons, 28.1 % de filles.

Les jeunes âgés entre 12 et 15 ans représentent 33.7% (contre 31 % en 2021 et 38 % en 2020).

Les jeunes âgés entre 16 et 18 ans représentent 36.8% (contre 44 % en 2021 et 41 % en 2020);

Dispositif Prévention Sociale



La prévention spécialisée

L'accueil de jour

L'investigation éducative

Le 3 D

La prévention de la radicalisation

Le Service d'Accueil de jour

Le SAJ est implanté sur Lorient et sur Vannes. Il accueille des jeunes de 14 à 18 ans qui relèvent de la protection de l'enfance et qui sont en situation de décrochage scolaire ou en situation de rupture avec les organismes de formation. Ces jeunes sont accueillis à la demande des juges des enfants et des inspecteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'équipe pluridisciplinaire propose des activités individuelles et collectives, pédagogiques, techniques, psychopédagogiques et de soutien psychologique, en partenariat avec les organismes de formation, l'éducation nationale, les employeurs, les associations locales.

Compétence Conseil Départemental.

Comme les années passées, l'activité du service d'accueil de jour demeure soutenue. La dimension collective des prises en charge, articulée à des projets très individualisés, permet d'optimiser au maximum notre capacité d'accueil, en général au-delà des 21 places installées. La moyenne du nombre de jeunes en 2022 est de 26.5 retrouvant ainsi les moyennes d'avant période de crise sanitaire (24 en 2019, 29 en 2018, 28 en 2017). En effet, les années 2021 (20 situations en continu) et 2020 (20.5) ont été marquées par le contexte sanitaire et par conséquent d'un nombre de demandes insuffisant.

Le 3D

Le Dispositif Dynamique D'insertion est implanté à Vannes dans le cadre d'une convention de partenariat avec la PJJ, la Sauvegarde 56, la Mission Locale du Pays de Vannes, pour des jeunes de 16 à 18 ans, les plus éloignés de l'emploi et relevant de la protection de l'enfance (financement Conseil Régional, Département du Morbihan et DRPJJ).

Pour un prévisionnel de 20 jeunes sur l'année, le dispositif a réalisé **31** parcours sur l'année 2022 (26 en 2021 et 22 en 2020), retrouvant ainsi un niveau d'activité d'avant la crise sanitaire?

En mai 2022, le 3 D et son restaurant pédagogique et solidaire le Flagrant Délice a ouvert ses portes sur le Port de Vannes

Le service d'Investigation Educative

Conformément à la circulaire d'orientation du 31 décembre 2010 relative à la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative et de l'arrêté du 2 février 2011 portant création de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative, le Service d'Investigation Educative de la Sauvegarde 56 est autorisé à exercer depuis le 1^{er} janvier 2012 des Mesures Judiciaires d'Investigation Educative au civil et au pénal.

Par arrêté en date du 28 juillet 2018, considérant les réponses apportées aux besoins quantitatifs et qualitatifs et sur proposition du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Ouest, il est décidé de l'extension de l'activité du service d'investigation éducative de 104 mesures judiciaires d'investigation éducative à 135 correspondant à 151 mineurs âgés de 0 à 18 ans.

La MJIE est ordonnée durant la phase d'information (procédure d'assistance éducative) ou durant la phase d'instruction (cadre pénal) par un juge. Sa mise en œuvre et son déroulement doivent être guidés par le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect du cadre posé par la décision judicaire.

La MJIE s'attache à évaluer la situation d'un mineur et à apprécier notamment les conditions d'exercice de l'autorité parentale et ses effets vis-à-vis de l'enfant. La MJIE est réalisée dans un cadre contraint par la décision judicaire et est non susceptible d'appel. Comme toute procédure judicaire, la MJIE doit prendre en compte le principe du contradictoire. Elle se distingue de l'expertise, démarche confiée à un ou plusieurs experts pour donner un avis sur les éléments de la situation du mineur et selon des aspects référencés à une discipline (médical, psychologie).

Pour rappel, le service intervient exclusivement à ce jour au civil au titre de l'Assistance Educative (Compétence Protection Judiciaire de la Jeunesse).

151 mineurs suivis en 2022 parfaitement conforme au prévisionnel fixé par la DIRPJJ.

Radicalisation

Le projet a pour objectif global d'organiser la prise en charge individuelle des jeunes signalés en voie de radicalisation ou comme radicalisés ; de proposer aux jeunes et à leurs familles de bénéficier d'un appui social, éducatif et psychologique, dans lequel le jeune et sa famille auront pleine adhésion.

7 personnes ont fait l'objet d'un suivi particulier de l'équipe prévention de la radicalisation de la Sauvegarde 56 dont **4** en suivi direct (3 en 2021)

Sur décision de la CDAPH, L'ESPO (Etablissement et Service de Pré-Orientation) accueille des personnes en situation de handicap avec des difficultés d'insertion ou de réinsertion dans le milieu du travail. L'objectif de l'ESPO est d'évaluer leur potentiel d'insertion professionnelle et de les accompagner à définir une orientation professionnelle compatible avec leur état de santé et de favoriser leur inclusion professionnelle

Les personnes accueillies ont une Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé présentant des difficultés d'ordre psychique.

Les personnes sont bénéficiaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé présentant des difficultés d'ordre psychique. Le parcours d'évaluation s'inscrit sur une durée de 12 à 14 semaines sur une temporalité maximale de 24 mois. **En 2023**, l'ESPO pourra accueillir des personnes bénéficiaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé sans distinction du type de handicap.

2022 a également été l'opportunité de démarrer des prestations d'évaluation conseil d'une durée maximale de 70 heures sur la base du décret du 4 octobre 2020 et de l'arrêté du 17 novembre 2022 concernant les missions des ESPO. La prestation d'évaluation conseil permet de proposer des expertises conduites par une équipe médico-psycho-sociale en complémentarité de celles conduites par les acteurs de l'emploi. Il s'agit de prestations d'évaluation conseil individualisées, et modulables s'adressant à des personnes non bénéficiaires d'une RQTH. 4 personnes ont été accompagnées dans ce cadre en 2022

L'activité en 2022 est de 2794 journées (contre 2 875 journées en 2021) sur un prévisionnel retenu par l'ARS de 4728 jours stagiaires ce qui correspond à 73 stagiaires (contre 76 personnes suivies en 2021 et 62 en 2020).

En 2023 L'ESPO ouvrira une antenne rive droite du port de Vannes par le biais d'un magasin de réemploi de vêtement.

Le service Emploi

Le service Emploi est financé par l'AGEFIPH. Il permet de mettre en place des prestations d'Appui Spécifiques auprès de personnes présentant un handicap psychique. Les personnes bénéficient d'une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé. Il s'agit d'accompagner des personnes dans leur dynamique vers l'emploi. L'accompagnement s'effectue dans le cadre d'entretien individuel et de stage en entreprise (prescripteurs Cap Emploi, Pôle Emploi, Mission Locale, SAMETH, CDG 56).

2265 heures d'accompagnement réalisées sur un prévisionnel autorisé de 2 200 heures contre 2481 heurs en 2021

178 personnes accompagnées en 2022 contre 186 en 2021 et 178 en 2020.

Sur le second semestre 2023, un nouvel appel d'offre sera mis en place pour les années 2024-2026

Dispositif Insertion Socioprofessionnelle

L'ESPO Le service emploi

L'atelier d'insertion
SIBLE
SEB/SEB+
Les GDV

Le service socio-judicaire

En 2019, le Conseil Départemental redéfinit les modalités d'intervention dans le champ de l'insertion dans et vers l'emploi. L'association s'est positionnée sur certaines activités favorisant de manière plus active l'insertion des personnes en situation de grande précarité.



Atelier d'insertion

Développer des opportunités de mise en activité pour des personnes éloignées de l'emploi et accompagner ces personnes dans les mises en situation.

30 personnes accompagnées en 2022 (22 en 2021 et 16 en 2020)



SIBLE

Actions d'accompagnement centrées sur la santé, l'insertion, le logement, le budget, l'emploi.

73 personnes accompagnées en 2022 (contre 123 en 2021 et 111 en 2020)



SEB/SEB+

Parcours individualisé et renforcé vers l'activité : identifier les besoins et mener des actions visant à limiter les freins à l'activité.

92 personnes évaluées par le SEB en 2022 (contre 94 en 2021 et 82 en 2020)

Depuis 2020, l'accompagnement social dans et vers l'emploi des Gens du Voyage évolue vers une prestation renforcée articulée à l'action de formation IDEE. L'action s'adresse à l'ensemble des voyageurs bénéficiaires du rSa sur le département du Morbihan et leur ayant droit de plus de 16 ans qui présente un potentiel d'insertion professionnelle et qui souhaitent s'engager dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, nécessitant au préalable une levée des freins périphériques. 2022: 50 personnes accompagnées sur le dispositif (contre 49 en 2021).

Notre intervention dans le domaine de la scolarisation sur les EPCI de Lorient et Vannes (année scolaire 2021-2022) a concerné 114 enfants/adolescents (113 en 2021). 51 sur Lorient et 63 sur Vannes.

1. Mesures alternatives aux poursuites, relevant exclusivement du Procureur de la République.

Face aux actes de délinquances, le Procureur peut soit poursuivre devant une juridiction de jugement, soit classer sans suite de façon pure et simple, soit proposer une mesure alternative aux poursuites (article 40-1 Code de Procédure Pénale) qui, si elle est mise en œuvre et s'avère concluante, aboutira à un classement sans suite.

4 mesures de médiation confiées – 43 dossiers recus de rappel à la loi – 81 mesures de classement sous conditions confiées – 159 dossiers de composition pénale confiés.

Les stages. (nombre de participants):

- de sensibilisation à l'usage des stupéfiants 120 personnes (138 en 2021 et 108 en 2020).

- De citoyenneté 62 personnes (55 en 2021 et 57 en 2020).
 De responsabilisation parentale 39 personnes (38 en 2021 et 18 en 2020).
 De prévention et de lutte contre les violences au sein du couples et sexistes 177 personnes (76 en 2021 et 46 en 2020).
 PALCA (conduites addictives) 28 personnes orientées (56 en 2021 61 en 2020). 54 personnes accompagnées en 2021 (contre 68 en 2021)
- 2. Mesures pré-sentencielles

Contrôle Judiciaires socio-Educatifs

Ce sont des accompagnements individualisés renforcés (social, éducatifs et psychologiques) des personnes sous-main de justice dans le cadre du contrôle judiciaire socio-éducatif. 189 mesures confiées en 2022 (contre 218 mesures en 2021 et 179 en 2020).

Enquêtes sociales rapides

L'article 4 de la loi du 27 mars 2012 a modifié les articles 41 et 81 du code de procédure pénale afin de confier en priorité au secteur privé, à savoir aux associations et aux personnes privées habilitées, la réalisation des enquêtes pré-sentencielles destinées à vérifier la situation matérielle, familiale, sociale et les moyens d'insertion sociale d'une personne faisant l'obiet d'une enquête ou d'une instruction. 659 mesures exercées en 2022 (contre 598 en 2021 et 552 en 2020).

Enquêtes de personnalité. 31 mesures exercées en 2022 (contre 49 en 2021 et 33 en 2020).

- 3. Mesures post-sentencielles: le SME devenu Sursis Probatoire. Accompagnement individualisés renforcés (social, éducatifs, psychologique) des personnes sous-main de justice dans le cadre du sursis mise à l'épreuve. 3 mesures confiées à la suite de CJSE (Contrôle Judiciaire Socio Educatif) (contre 12 en 2021 et 6 en 2020).
- 4. La fonction ISCG sur la base de 3.6 ETP (commissariat de Vannes depuis janvier 2019, 0.6 ETP, commissariat de Lorient, 1 ETP, zones gendarmerie Est et Ouest: 2 ETP) depuis le 1er juin 2020. La création de ces quatre postes d'intervenant social a été rendue possible avec le soutien de l'Etat (crédit FPDR), du Conseil Départemental du Morbihan et de la ville de Vannes. 1 618 saisines en 2022 (contre 1 767 en 2021 et 1 646 en 2020.
- Le CPCA: 80 personnes accompagnées (contre 73 en 2021), 68 personnes inscrites dans un parcours judiciaire (70% en présententiel et 30% en postsententiel (sursis probatoire ou sortent d'incarcération), (64 en 2021) 12 personnes sur la base du volontariat (8 en 2021).
 - Des orientations qui émanent des ISJ (en lien avec proportion présententiel), du SPIP, des ISCG, et de plus en plus de liens avec des acteurs de la protection de l'enfance.

Les évolutions législatives en matière de migration sont permanentes.

Les dernières sont encore récentes avec la loi de 2018. Elles nous obligent à des remaniements permanents de notre fonctionnement.

L'augmentation d'activité des services Asile enregistrée en 2018, nous amènera, au 1^{er} janvier 2019 à modifier l'organisation de Pôle Insertion Adultes Familles en créant un dispositif à part entière dédié à l'asile.

Le Dispositif Asile est aujourd'hui structuré autour de deux secteurs :

- Le secteur adultes familles, de compétence Etat, la DDETS.
- Le secteur des mineurs non accompagnés, MNA, de compétence départementale au titre de la protection de l'enfance pour les mineurs arrivés sur le territoire national sans parents.

Et réparti de manière équivalente sur deux territoires (un chef de service par site)

- HUDA-CADA Est
- HUDA-CADA Ouest
- CPH- HU-SAS-Accompagnement-AVDL Statutaire- ASCEAP-LoJI
- MNA Est
- MNA Ouest

Dispositif

Asile



LE CADA L'HUDA HU-SAS-Accompagnement L' AVDL Statutaire Le CPH ASCEAP LOJI

Les Mineurs Non Accompagnés



Le CADA

Le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile dispose d'une capacité d'accueil de 152 places en 2022.

Orientation OFII

253 personnes hébergées (+106/2021)

87% taux de rotation (47.2% en 2021)

34 nationalités (+3/2021)

55 % Hommes isolés (+1%/2021)



L'HUDA

L'Hébergement d'Urgence Demandeurs d'Asile dispose d'une capacité d'accueil de 279 places en 2022.

Orientation OFII

417 Personnes hébergées (+65/2082)

99,59% taux de rotation (67% en 2021)

43 nationalités (+5/2021)

83 % Hommes isolés (idem 2021)



HU – SAS-Accompagnement

Hébergement dédié à l'accompagnement de personnes déboutées du droit d'asile mais titulaires d'un titre de séjour pour un autre motif pour 46 places

57 personnes accompagnées (+3/2021)

7 nationalités (+2/2021)

46 % couples avec enfants (-47%/2021)



AVDL Statutaire

Mesure d'accompagnement dans et vers le logement pour les statutaires. Compétence DDETS.

Fin de mesure au 30.09.22

LoJI

Service Logement Jeune Insertion 15 places Compétence DDETS.

Service expérimental de colocation de maximum 3 jeunes actif (max 25 ans) bénéficiant d'un accompagnement au logement.



Le CPH

Le Centre Provisoire d'Hébergement s'adresse à des personnes bénéficiant d'une protection judiciaire.

La capacité d'accueil était de 52 places (+7/2021)

80 personnes hébergées (-21/2021)

13 nationalités (-5/2021)

80% Hommes isolés (-7%/2021)

Achat RJJ

- L'ASCEAP: L' Accompagnement Social et Culturel pour l'Echange et l'Amitié entre les Peuples est un maillon incontournable dans la chaîne de l'intégration et de l'insertion de par l'accompagnement social, administratif et juridique soutenu par le travailleur social auprès des personnes accompagnées et des partenaires 896 demandes en 2022 revenant au niveau de 2020.
- HUDA-CADA-CPH: Budget supplémentaire annuel pour la réhabilitation de certains logements (financement DDETS)



Depuis 2018, la Sauvegarde 56 est engagée dans la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés à la demande du Conseil Départemental.

Compte tenu de la spécificité du public accueilli, le service MNA a été intégré au Dispositif Asile de l'association.

En 2019, l'association répond à un appel à projet. La capacité d'accueil est désormais établie à 172 places.

En 2020, le Conseil Départemental nous demande de revoir notre BP pour 120 Places

Les missions éducatives permettent de favoriser le développement des apprentissages dans la vie quotidienne, l'intégration sociale, scolaire, professionnelle, la prévention de la santé, la compréhension des démarches administratives.

374 jeunes ont étés accompagnés (mise à l'abri inclus). La moyenne d'âge est de 16 ans. Le public est uniquement masculin. 25 nationalités représentées (+5/2021).

Les jeunes sont hébergés en appartements collectifs diffus sur les territoires de Vannes-Auray et Lorient-Hennebont-Lanester.

Mise à l'abri, logement de confinement :

Dans la cadre de la crise sanitaires de la Covid 19, Le Conseil Départemental a sollicité la Sauvegarde 56 pour accueillir des MNA en logement de confinement.

En 2022, les 3 logements de mise à l'abri se situent sur le territoire de Vannes. Les jeunes se présentant directement au département où orientés dans le cadre de dessaisissement, sont accueillis quelques jours sur ces logements, avant d'êtr orientés vers un opérateur si la minorité est confirmée.

Le SIAO, créé par une circulaire du 8 avril 2010, a été pensé comme un véritable « service public de l'hébergement et de l'accès au logement », organisé dans chaque Département et placé sous l'autorité du Préfet, en pilotage avec la DDETS. La loi ALUR du 24 mars 2014 a consacré juridiquement l'existence des SIAO et a posé le principe d'un SIAO unique dans chaque département avec une démarche d'intégration du 115 au sein du SIAO.

Depuis juillet 2016, LA SAUVEGARDE 56 assure en tant qu'opérateur unique la mise en œuvre du SIAO sur le département du Morbihan. Le SIAO 56 s'appuie sur cinq antennes réparties sur le territoire à Lorient, Vannes, Auray, Pontivy et Ploërmel. Un contrat de prestation (personnels et locaux) a été signé avec l'AMISEP pour assurer le fonctionnement du SIAO 56 sur les antennes de Vannes, Pontivy et Ploërmel.

L'instruction du gouvernement du 31 mars 2022 relative aux missions des SIAO pour la mise en œuvre du Service public (SP) de la rue au logement a défini un nouveau cadrage opérationnel des missions et du pilotage des SIAO. La mise en œuvre de cette instruction implique un travail de transformation des dispositifs d'hébergement et d'accompagnement, des processus d'orientation et des pratiques des acteurs, ainsi que de la gouvernance et des partenariats.

L'installation du Comité stratégique partenarial a constitué la première étape de la rénovation attendue du SIAO, clef de voûte de la Politique du Logement d'Abord initié depuis 2017 qui se concrétise dans la mise en œuvre du Service public de la rue au logement. Ce comité stratégique s'est réuni le 17 novembre 2022, présidé par le Préfet en présence des différents acteurs qui construisent les réponses aux besoins identifiés des personnes sans domicile sur le Département : les collectivités locales volontaires, les bailleurs sociaux, le secteur Accueil Hébergement Insertion (AHI) et les représentants des personnes accompagnées.

Une feuille de route a été validée et des axes de travail ont été fixés au SIAO 56 pour l'année 2023. Un poste de directeur adjoint du SIAO 56 a été créé en juillet 2022 pour mener à bien ce projet.

Dispositif

SIAO



Demandes d'urgence SIAO en 2022, 1 460 ménages représentant 2067 personnes dont 944 à Lorient, 747 à Vannes, 197 à Pontivy

Demandes d'insertion via les CTO en 2020, 606 ménages représentant 952 personnes

Le plan quinquennal pour le logement d'abord a consacré un changement de paradigme profond de l'action publique de lutte contre le sans-abrisme. Les objectifs sont: l'accès au logement pérenne le plus rapide possible, l'accompagnement individualisé et centré sur les besoins.

En 2022 La poursuite de la politique du « logement d'abord » a permis de mettre en place un accompagnement social à la sortie du CHRS à Lorient pour favoriser la sortie dès que possible du CHRS tout en garantissant une insertion durable dans le logement de droit commun. L'accompagnement social par le même référent évite les ruptures.

Cette continuité du parcours est également active à Vannes et Auray grâce aux mesures ASLL, AVDL ou Action Logement

La capacité d'accueil des **LHSS** a été augmentée de 2 places pour un total de 9 places et 7 places en **appartement de coordination thérapeutique** ont été ouvertes. Nous disposons ainsi de différentes prises en charge pour soutenir les personnes en grande difficulté d'accès aux soins

Nous avons également ouvert des **places d'urgence** en appartement dont 9 en cohabitation et de nouvelles places pour les personnes victimes de violence conjugale. Nous avons expérimenté un poste de travailleur social pour aller vers les **femmes victimes de violence dont le conjoint vient d'être évincé du domicile.**

La présence **d'infirmier** au sein de plusieurs équipes a confirmé l'efficience du binôme d'intervention « travailleur social et infirmier » pour favoriser une amélioration de l'état de santé des plus démunis, mais les financements restent précaires.

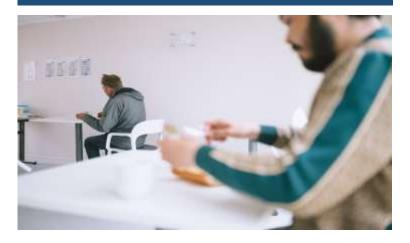
Nous avons réalisé 26 rapports d'activité Merci à tous

En fin d'année, l'ensemble des salariés ont été réunis pour une première approche du nouveau référentiel pour **l'évaluation externe** qui aura lieu fin d'année 2023.

Quelques pistes de travail ont été retenues : le dossier individuel (contenu et modalité de consultation), les outils 2002-2 à mettre à jour en lien avec la nouvelle chartre graphique, le projet personnalisé et le pouvoir d'agir (formation en 2013/2014);

Néanmoins l'ensemble du dispositif est impacté à ce jour par le manque de logements abordables et disponibles dans le Morbihan. Cela impacte fortement la logique du « logement d'abord ». C'est une thématique qui est au centre de nos préoccupations en 2023 et à travailler avec nos partenaires du logement social et privé.

Dispositif Habitat Insertion Santé



Le CHRS et l'Accueil d'urgence Les hébergements des personnes victimes de violence

L'accueil Parents enfants

Le Service Logement

Les Résidences Sociales

L'AMI Logement d'Abord

Les Lits Halte Soins Santé et les Appartements de Coordination Thérapeutique

Le CHRS et les places d'urgence

En 2022, 264 personnes ont été hébergées au CHRS (insertion et stabilisation) (76 enfants), 932 personnes (44 enfants) ont été hébergées sur les places d'urgence.

Enjeux de gestion des flux et d'accueil d'urgence sur le territoire de Lorient. La difficulté de relogement s'est fortement accentuée faute de logements

L'Accueil Parents Enfants (Conseil Départemental) est intégré sur les résidences de Safran à Lorient et de Keranne à Vannes.

Nombre de personnes hébergées en 2022: 59 (26 adultes / 32 enfants).

Cet accueil dispose de places en internat et des places en diffus ce qui permet d'adapter l'accueil aux capacités et aux difficultés des parents accueillis.

Les places d'hébergement pour les personnes victimes de violence

Dans le cadre du Grenelle contre les violences conjugales, 51 places dédiées ont été ouvertes à Lorient, Vannes et Auray.

En 2022, 37 femmes ont été accueillies et 59 enfants.

Les places d'hébergement pour les personnes sortant de maternité (4 places)

En 2022 4 adultes et 8 enfants ont été accueillis

Les placements extérieurs (2 appartements)

Par convention avec le SPIP, des personnes peuvent être hébergées, 2 personnes ont été accueillies

Les services Logement

L'Allocation Temporaire d'Insertion ALT et l'accompagnement social renforcé

L'association dispose de 76 logements pour **héberger temporairement (ALT)** des personnes en difficulté d'accès au logement.

En 2022, 196 personnes ont bénéficié de ces hébergements dont 46 ménages à Lorient, 30 ménages à Auray et 19 ménages à Vannes.

La mesure d'Accompagnement Social de Longue Durée ASLD

Elle a été mise en place par Lorient Agglomération et les bailleurs sociaux de Lorient depuis 2011. Cette action est cofinancée par la DDCS dans le cadre du « logement d'abord » En 2022, 113 ménages ont bénéficié d'une mesure ASLD.

La mesure d'Accompagnement Vers et Dans le Logement AVDL

Elle s'adresse à des personnes en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement, du fait d'impayés, de troubles du voisinage importants, de troubles du comportement. Les personnes peuvent être en situation d'expulsion ou de contentieux avec les bailleurs.

En 2022, 105 ménages ont bénéficié d'une mesure d'AVDL.

La mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement ASLL

Elle est prévue dans la circulaire n°90-89 du 7 février 1990 intervenant en application de la loi dite Besson (1990) visant à la mise en œuvre du droit au logement.

En 2022, l'association a accompagné 286 ménages en ASLL.

La Plateforme Logement d'Auray

Elle s'est implanté sur ce territoire en 2009 et poursuit sa mission de coordination dans le cadre de la politique du « logement d'abord » . Cette plateforme a assuré 2079 nuitées d'hôtel, a accueilli en appartement 4 ménages en CHRS, a accompagné 30 ménages en ALT, 30 ménages en AVDL, 90 ménages en ASLL, 55 ménages Action logement.

Accompagnement Action Logement

La Sauvegarde 56 a été sollicitée en 2019 par le groupe Action Logement pour mettre en place des **mesures d'accompagnement social** afin de venir en aide aux salariés en difficulté repérés par les conseillers sociaux d'Action Logement et demandeurs d'aide. Ces mesures ont été confiées aux services logement de Auray-Vannes et de Lorient. Ces accompagnements en 2022 ont concerné 132 ménages sur l'ensemble du Morbihan.

Les Résidences sociales

FOCH Lorient: La résidence d'accueil Foch de Lorient est ouverte depuis 2012. Elle accueille des personnes adultes souffrant de pathologies mentales stabilisées et suffisamment autonomes pour vivre dans un environnement semi collectif. 19 personnes ont été hébergées sur cette résidence.

ESTEREL Ploemeur: La pension de famille l'Esterel ouverte en décembre 2012 permet à des personnes en situation de grande précarité et de souffrance personnelle d'accéder à un logement accompagné.

Située à Ploemeur, L'Esterel a accueilli 25 personnes en 2022

La question de la santé des personnes accueillies et de leur autonomie en vois de dégradation est préoccupante

La Sauvegarde 56 ouvrira en 2024, **une nouvelle pension de famille** de 20 places à Quéven. Le bâtiment sera construit par BSH et puis mis à notre disposition dans le cadre d'une location. Le projet a été travaillé avec l'architecte en 2020.

Les Lits Halte Soins Santé LHSS 7 lits + 2 lits à compter du 1 juillet

Ils sont destinés à accueillir des personnes en grande précarité qui nécessitent des soins adaptés dans des conditions sécurisées favorisant, à court terme, leur intégration dans le logement de droit commun.

Les LHSS ont accueilli 39 personnes

Les appartements de coordination thérapeutique (7 appartements)

Les ACT accueillent et hébergent des personnes majeures vulnérables, malades chroniques, sans domicile fixe, et dont l'état de santé nécessite une coordination médicale.

En 2022, 7 personnes ont été accueillies.

AMI

Logement d'Abord

Dans le cadre d'un **Appel à Mobilisation d'Intérêts (AMI)**, la communauté d'agglomération de Lorient a remporté un projet relatif au déploiement des politiques du logement d'abord et de lutte contre le sans-abrisme avec le concours de la DDCS. La sauvegarde 56, en qualité de partenaire associé, s'est mobilisée dans le déploiement des actions retenues : équipe mobile, équipes de soutien au maintien dans le logement, étude sur la question du sans-abrisme, accompagnement à la santé, création de places en pension de familles.

L'équipe mobile insertion logement a pour but d'accompagner de la rue au logement les personnes sans abri ou en habitat très précaire sur l'agglomération lorientaise. Il s'agit d'aller vers les personnes qui ne font plus de demande et de soutenir, avec les partenaires du territoire un parcours vers le logement (73 personnes).

Des mesures d'accompagnement social de longue durée ont été mises en place : l'accompagnement social après un séjour en CHRS (30 ménages), lors de l'accès à un logement (29 ménages), pour un mzitien dzns le logement (84 ménages)

Une expérimentation s'est déroulée en 2022, une intervention d'un travailleur social auprès des femmes victimes de violence conjugale restée au domicile après éviction du conjoint violent : 22 femmes ont été accompagnées : (16 enfants)

Nos engagements solidaires



- 2. Ensemble, transformer notre offre de service sur les territoires
- 3. Ensemble renforcer nos modes de gestion prospectifs



ASSOCIATIF 2021-2026

L'engagement solidaire